

VILLE DE NOUMEA

POLE AMENAGEMENT

DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC

Service du Paysage et du
Patrimoine Végétal

BC/AD/INTERNE : 4977

N° 2023/125

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) à bons de commande pour l'entretien d'espaces verts publics de la commune

P.J. : 1 projet de délibération

Les espaces verts publics ainsi que le patrimoine végétal en général nécessitent un suivi constant ainsi que des entretiens réguliers qui sont confiés à des entreprises, après appels d'offres, pour en assurer la pérennité.

Ces deux dernières années, la Ville a dû faire face au désistement de trois entreprises attributaires qui, dans un contexte économique compliqué, n'ont plus la capacité d'assurer les missions qui leur ont été confiées. Ces marchés n'ont donc pas été reconduits.

Afin de pouvoir assurer la jonction avec les autres marchés en cours et prenant fin au 31 décembre 2025, il est envisagé de lancer un appel d'offres pour remplacer ces entreprises défaillantes sur une durée d'un an renouvelable une fois.

L'appel d'offres sera décomposé en 4 lots distincts, pouvant faire l'objet de marchés séparés, répartis comme suit :

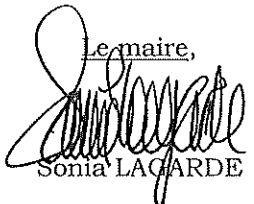
- Lot n° 1 : Entretien des places, monuments et espaces verts du centre-ville,
- Lot n° 2 : Entretien des espaces verts du Sud de la ville,
- Lot n° 3 : Entretien des espaces verts du Nord de la ville,
- Lot n° 4 : Entretien des espaces verts du tracé Néobus.

Le montant de la dépense est estimé à 60 millions de francs CFP, soit un coût total prévisionnel de 120 millions de francs CFP sur deux ans.

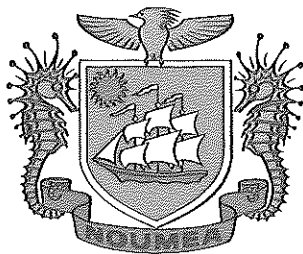
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) à bons de commande correspondant(s) avec le(s) soumissionnaire(s) qui sera(seront) proposés par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 août 2023

Le maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

D. 2023/1226 (P)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Warren NAXUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Muriel GERMAIN
DATE DE CONVOCAION	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
07.09.2023	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
	Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
07.09.2023	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Naïa WATEOU	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Chantal BOUYE	M.	Marc LE LEIZOUR
conseillers en exercice	: 53	Mme	Janine BAJON	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
		Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	: 38	M.	Luc BRUN	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de votants	: 51	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Joseph BOANEMOA
(13 procurations)		M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER
		Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
		M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/ 1226
autorisant la signature de marché(s) à bons de commande pour l'entretien
des espaces verts publics de la commune

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **13 SEP. 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération de la commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424/CP du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/125 du 18 août 2023,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable entendue en séance du 22 août 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le(s) marché(s) à bons de commande, pour une durée d'un an renouvelable une fois, avec le(s) soumissionnaires qui sera(seront) proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour l'entretien d'espaces verts publics, comprenant les lots suivants :

- Lot n° 1 : Entretien des places, monuments et espaces verts du centre-ville,
- Lot n° 2 : Entretien des espaces verts du Sud de la ville,
- Lot n° 3 : Entretien des espaces verts du Nord de la ville,
- Lot n° 4 : Entretien des espaces verts du tracé Néobus.

ARTICLE 2 /

Le(s) marché(s) visé(s) à l'article 1^{er} a (ont) pour objet l'entretien d'espaces verts publics de la commune.

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la coupe des pelouses, le désherbage des massifs végétaux et la taille des haies.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à soixante millions (60 000 000) de francs CFP par an, soit cent vingt millions de francs CFP (120 000 000) pour la durée maximale du marché.

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

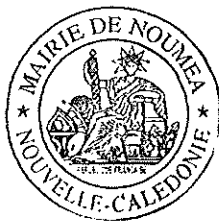
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 SEP. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 SEP. 2023

Le secrétaire de séance,


Kimberley BARONI



Le maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
DF (dont TPS)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
DEP (SPPV)	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

18 SEP. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHES A BONS DE COMMANDE POUR ENTRETIEN ESPACES VERTS PUBLICS DE LA COMMUNE

Date de transmission de l'acte : 15/09/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/09/2023

Numéro de l'acte : 2023-1226 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230913-2023-1226-DE

Date de décision : 13/09/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.2. Marchés publics de service et de fourniture

1.1.2.3. Marchés publics de service et de fourniture d'un montant égal ou supérieur à 50 millions de F.CFP